

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

SORT DES MAISONS DE LA 8^E AVENUE À LA BAIE

Saguenay, le mardi 18 octobre 2022 – Après expertise, le sort des deux maisons de la 8^e avenue de La Baie, qui demeurent à définir depuis le glissement du 13 juin, est désormais connu. L'une sera rénovée et, après coup, réintégrée. La deuxième, pour sa part, devra être démolie. À la suite de l'analyse de l'ensemble du dossier, incluant les dommages ainsi que les aspects géotechniques, les experts ont émis la recommandation que la démolition était la seule option possible.

Plusieurs facteurs ont mené à cette décision. D'abord, l'inspection de la structure a démontré d'importants dommages au bâtiment. De plus, l'évolution des travaux et les caractéristiques du site font en sorte que l'endroit, où la maison se trouve, sera récupéré pour la construction d'un bassin de rétention. Ce dernier permettra de retenir l'eau de ruissellement du talus, d'assurer le drainage adéquat du site et d'éviter la surcharge du réseau municipal.

Par ailleurs, le bassin ne peut être construit dans la zone des débris du glissement. Il se doit d'être installé dans des sols qui n'ont pas été touchés par le glissement, ce qui est le cas d'une partie du lot où se situe la maison. Cet ajout aux travaux contribuera à la stabilité du site.

Les propriétaires de la résidence seront éligibles à l'aide du gouvernement provincial, comme ceux des cinq autres résidences déjà détruites. Quant aux autres travaux sur le site, le déblaiement des débris en pied de talus, sur la 8^e avenue, est débuté. La réorganisation du rond-point de l'avenue du Parc, en sommet de talus, est toujours en cours.

-30-

Source : Service des communications
Tél. : 418 698-3350
Ligne médias : 418 54MEDIA
(418 546-3342)